

ARRONDISSEMENT  
DE  
CARCASSONNE**COMMUNE DE CAZILHAC****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Cazilhac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Toni Carvajal, Maire.

Présents : Toni CARVAJAL, Didier COSTE, Grégory MAURY, Laura JULIEN MARCH, Henri SYLVESTRE, Véronique JOURNET MEUNIER, Ginès GONZALEZ, Florence RODRIGUEZ, Stéphane BURTE, Sandra PERRY, Frédéric DUFOSSE, Dorine BARRIER, Thierry LATORRE, Cédric LECOINTRE, Frédéric CAUMEIL

Procuration : Anne-Marie PIQUEMAL à Didier COSTE, Marie José ARRIPE CHABBERT à Laura JULIEN MARCH

Absentes : Laurence CHANTELOT, Claudine ZAKREWSKI

Date de la convocation : 27 février 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 qui est approuvé à l'unanimité puis il est passé à l'ordre du jour.

1 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – POUR 17

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 décembre 2023,

Suite au tableau d'avancement de grade pour l'année 2024, il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Personnel TitulaireFILIERE ADMINISTRATIVE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	-	Temps complet
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	-	1	Temps non complet

Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	Temps complet
Rédacteur	B	-	1	Temps complet

#### FILIERE TECHNIQUE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Adjoint technique territorial	C	4	-	Temps complet
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	3	Temps complet
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	Temps complet
Agent de maîtrise	C	4	-	Temps complet

#### FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Adjoint social	C	1	1	Temps complet
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	-	Temps complet
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	-	1	Temps complet

#### FILIERE CULTURELLE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	-	Temps complet

## FILIERE POLICE MUNICIPALE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Brigadier-Chef Principal	C	1	-	Temps complet

## PERSONNEL NON TITULAIRE

Cadres d'emploi	Catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Nombre d'heures hebdomadaire
Attaché territorial	A	-	1	Temps complet
Adjoint technique territorial temps non complet	C	-	4	Temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### 2 – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDO CLUB 11 – POUR 17

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Budo Club 11. Ce dernier sollicite une subvention exceptionnelle afin de permettre à quatre athlètes dont une réside à Cazilhac de participer au Championnat d'Europe de Jiu-jitsu en Roumanie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 750 € au profit du Budo Club 11.

### 3 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU DIALOGUE TERRITORIAL DU SCOT-PLH - POUR 16 – ABSTENTION 01

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Régis Banquet, Président de Carcassonne Agglo.

Suite à l'approbation du Programme Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territoriale, Carcassonne Agglo souhaite mettre en place des dialogues territoriaux afin de favoriser les échanges entre les communes.

Ces dialogues seront l'occasion de se coordonner sur les documents d'urbanisme, les différents projets urbains mais également de suivre ensemble les objectifs de production de logements et de consommation d'espace.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant ainsi qu'un ou deux suppléants qui siégeront au sein de ces dialogues territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Toni Carvajal, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Henri Sylvestre en qualité de représentant suppléant.

### 4 – SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE – POUR 17

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude, adoptée le 19 octobre 2023 par son assemblée délibérante,

Vu la demande du conseil départemental de s'engager à ses côtés dans la préservation du patrimoine arboré et des paysages

audiois,

Considérant que dans le contexte de dérèglement climatique actuel, l'arbre joue un rôle majeur pour notre environnement, en remplissant des fonctions écologiques, climatiques et paysagères essentielles et qu'il est primordial d'agir collectivement,

Considérant qu'en signant la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude, la collectivité s'engage à favoriser la préservation et la prise en compte de l'arbre et du paysage dans les politiques publiques,

Considérant qu'en signant la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude, la collectivité s'engage à mettre en œuvre les préconisations énoncées dans la charte à l'échelle du territoire de la collectivité en :

- Prenant soin des arbres existants, dans le cadre de leur gestion, par des interventions dans les règles de l'art, respectueuses du végétal et de la biodiversité ;
- Protégeant les arbres existants au cours des chantiers à proximité ;
- Développant une démarche d'augmentation du patrimoine arboré par des plantations qualitatives ;
- Communiquant sur la thématique de l'arbre et du paysage auprès des citoyens et en les sensibilisant sur la nécessité de les sauvegarder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de la charte de l'arbre et du paysage du Conseil Départemental de l'Aude,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte de l'arbre et du paysage.

#### 5 – QUESTIONS DIVERSES

Madame Laura Julien March informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS à signer une charte avec le Conseil Départemental pour la lutte contre l'isolement social des séniors.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- Goudronnage de la place de l'Age d'Or, de l'Impasse de l'ancienne mairie, du parking de la salle des fêtes et de la rue Fount Guilhem
- Démarrage des travaux de l'atelier des services techniques
- Pose de la clôture à l'école et d'un visiophone
- Poursuite des travaux de voirie dans le vieux village

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 19 h.